

Publier sur un média social

- Comprendre -



Date de mise en ligne : vendredi 10 juin 2016

Description :

Promouvoir, contester une idée via des commentaires sur un article de journal ou des statuts sur Facebook®, montrer ses talents ou ceux de son groupe en partageant une vidéo sur Youtube®, faire le « buzz » avec des photos artistiques sur Instagram®, c'est désormais très simple. En 3 clics, c'est fait... Depuis un « smartphone », une tablette ou un ordinateur... Mais quels sont les aspects éthiques de cette facilité technique ? C'est ce que nous vous proposons de découvrir dans cet article.

Académie de Versailles - Education aux Médias - Licence « Creative Commons BY-SA »

Cet article a été initialement diffusé dans le numéro de février du [journal Epicure](#) ([version collège] en page 10-»] et [version lycée en page 14](#))

Tous producteurs d'information

Promouvoir, contester une idée via des commentaires sur un article de journal ou des statuts sur Facebook®, montrer ses talents ou ceux de son groupe en partageant une vidéo sur Youtube®, faire le « buzz » avec des photos artistiques sur Instagram®, c'est désormais très simple. En 3 clics, c'est fait... Depuis un « smartphone », une tablette ou un ordinateur.

Média social ?

Les médias sociaux désignent l'ensemble des sites et plateformes web qui proposent des fonctionnalités dites « sociales » aux utilisateurs comme :

- La création collaborative de contenus
- L'échange d'information entre individus
- Le partage de contenus
Leur permettant de créer des réseaux sociaux.

Cette facilité technique implique le devoir éthique de se poser des questions avant de publier, de diffuser une information : Pourquoi je publie ? Je partage, oui mais avec qui ? Est-ce que je signe mes oeuvres ? Est-ce que je peux changer d'avis après la publication ? Et d'aller contre certaines idées reçues : je peux diffuser la photo de mon copain sans autorisation. Je peux partager n'importe quelle vidéo de n'importe quel chanteur, ça lui fait de la publicité. Je peux tout copier-coller d'Internet pour mon exposé car c'est un travail pour l'école.

Liberté d'expression

La publication (texte, photo, image, vidéo...) sur le web est cadrée par des principes et des lois associées. Pilier de la démocratie, la liberté d'expression est défendue dans l'article 10 de la convention européenne des droits de l'homme et permet la libre critique. Mais que ce soit en ligne ou non, ce droit à ses limites.

- Le **respect** des autres dans leur **vie privée** et leur **intégrité** : la diffamation (fausse insinuation), l'injure, l'incitation à la haine et à la violence sont évidemment interdits et punies par la loi.
- L'**utilisation**, sans accord préalable et sans citation, **d'une oeuvre** créée par un auteur. En effet, l'auteur a sur son oeuvre deux types de droits : le droit moral qui lui reconnaît la paternité de l'oeuvre et le respect de son intégrité et les droits patrimoniaux qui lui confèrent le monopole économique sur l'oeuvre.
- Le **secret de la correspondance** qui interdit de rendre public une discussion privée sans l'autorisation des protagonistes.

Responsabilité éditoriale

Le directeur de publication, en qualité de responsable éditorial, est le garant juridique des publications diffusées au nom de l'institution qu'il représente.

Dans le cas des réseaux sociaux, comme vous êtes créateur du compte, vous en devenez automatiquement le directeur de publication et vous êtes donc responsable juridique des publications qui y sont diffusées (commentaires inclus).

« Ce n'est pas parce que c'est techniquement possible que c'est légalement faisable ! »

Il est donc important, pour éviter toute dérive, de s'astreindre à respecter ces quelques règles simples :

1. Réfléchir avant de publier en ayant conscience des limites de la liberté d'expression.
2. Ne pas tout dire. Est-ce que tout mérite d'être publié ?
3. Faire attention aux photos ! Surtout si elles portent atteinte à la vie privée et/ou à l'intégrité des personnes concernées.
4. Respecter les autres car nous sommes responsables de nos publications.
5. Modérer les commentaires liés à nos publications car nous en sommes également responsables.

Test de positionnement : Quel médias social me correspond ?

Question 1 : Quand tu publies sur Internet, tu diffuses en priorité ?

- c Des photos.
- f Des vidéos.
- ` Des messages.

Question 2 : Pour toi, les paramètres de confidentialité d'un média social :

- ` C'est très important, tout ce qui est publié sur Internet y reste à vie.
- c Ce n'est pas très important, certaines applications permettent de publier sur une durée limitée.
- f Ça m'indiffère, l'essentiel est de se faire connaître.

Question 3 : Pourquoi utilises-tu un média social ?

- f Pour faire le « buzz ».
- ` Pour garder un lien avec mes amis et mes proches.
- c Parce que c'est la mode.

Question 4 : Quelle est la famille de mots qui te correspond le plus ?

- c « snap » / « story »
- f chaîne / « youtubbeur »
- ` j'aime / mur

Question 5 : Quel principe défends-tu en priorité ?

- f Le droit d'auteur.
- c Le secret de la correspondance.

` Le respect de la vie privée.

Réponse

Tu as une majorité de f : Youtube

Second média social dans le monde, Youtube permet à ses utilisateurs d'héberger leurs vidéos, de se créer une chaîne et aux internautes de les regarder, de les évaluer, de les commenter et de les partager. Ce média social a permis la création d'un nouveau métier, les « youtubeur », artistes diffusant leurs vidéos sur Youtube et en tire une rémunération.

Tu as une majorité de c : Snapchat

Un des réseaux sociaux plébiscité chez les jeunes. Il permet de partager de manière éphémère des photos et de courtes vidéos. Le succès de ce réseau social est lié à son concept : on ose publier une affreuse grimace ou un oeil vide et glauque car la photo ne sera visible qu'un maximum de 10 secondes.

Tu as une majorité de ` : Facebook

Premier média social dans le monde, Facebook permet à ses utilisateurs de se créer un profil, de publier du contenu (messages, photos, vidéos, commentaires), d'échanger des messages avec ses amis et sa famille et d'utiliser une variété d'applications optionnelles. Les intérêts de ce média social est que le monde entier l'utilise (même mamie) et qu'il est finement paramétrable en fonction de l'usage que l'on veut en avoir.

Post-scriptum :

Crédit Photo : [Esther Vargas](#) via Flickr© - Licence CC BY-SA